



No de résolution
ou annotation

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HULL

PROCÈS-VERBAL d'une réunion extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Low, tenue le mardi 30 janvier, 2018 à 19H00, à la Salle Héritage, 4A chemin d'Amour, Low (Québec) J0X 2C0 sous la présidence de la mairesse, Madame Carole Robert.

Étaient aussi présents : Les conseillères Joanne Mayer, Lucie Cousineau, Maureen Rice et les conseillers Roch Courville, Luc Thivierge et Ghyslain Robert
Étant également présente : la secrétaire-trésorière adjointe, Hélène Desjardins et l'adjointe administrative, Sylvia Levett
Étant absente la directrice générale/secrétaire-trésorière, Franceska Gnarowski

1) OUVERTURE

Constatant le quorum, l'assemblée est officiellement déclarée ouverte par madame la mairesse, Carole Robert.

2) ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3) PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

La Mairesse présente les taux de taxation, les nouvelles dépenses, ainsi que les démarches ayant mené au budget proposé pour 2018.

4) TAUX ORDURES 2018

IL EST RÉSOLU PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ET RÉSOLU que le taux de compensation concernant la tarification pour la cueillette des ordures soient ajustés par 8.49% afin de combler la différence entre le budget 2017 et 2018, tels qu'inscrit ci-dessous :

Catégorie	2018
Commerce	512.45\$
Saisonnier	355.78\$
Commerce & résidence	708.54\$
Camp d'été	1061.62\$
Résidence	196.09\$
Restaurant – 2 cueillettes	767.71\$
Roulotte	196.09\$
Paugan Residence	888.58\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5) TAUX AQUEDUC 2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice
ET RÉSOLU que le taux de compensation concernant la tarification pour la fourniture en eau potable demeure inchangé pour 2018, tel qu'inscrit ci-dessous :

Catégorie	2018
Résidentiel	318,72 \$
Commerce	417,00 \$
Commerce & résidence	735,78 \$
Saisonnier (aréna)	1 891,26 \$
Appartements	318.78\$ X nombres d'unités
Toilette supplémentaire	114,66 \$

#018-01-2018

#019-01-2018

#020-01-2018



No de résolution
ou annotation

Agricole	202,86 \$
Robinet d'arrêt	152,46 \$
Résidences Paugan	1 433,88 \$
Commerce + toilette supplémentaire	531,66 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(6) TAUX – TRAITEMENT DES BOUES SEPTIQUES 2018

#021-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ET RÉSOLU que le taux concernant l'administration et les coûts reliés au site de traitement des boues septiques pour 2018 soit de 42,48\$ par unité bâtie.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(7) TAUX DE TAXE GÉNÉRALE 2018

#022-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau
ET RÉSOLU que le taux de taxe générale pour l'année 2018 incluant les taux pour la quote-part pour la MRCVG, pour la Sûreté du Québec, ainsi que pour les règlements #006-2002 (pavage ch.Fieldville) et #002-2012 (autopompe) ainsi que les deux (2) camions dix roues, soit 0.717/100\$ d'évaluation pour la balance du budget 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(8) TAUX DE TAXE – QUOTE-PART MRCVG 2018

#023-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ET RÉSOLU que le taux de taxe pour la quote-part de la MRCVG soit fixé à 0.10/100\$ (214 511\$) d'évaluation pour l'année 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(9) TAUX DE TAXE - SÛRETÉ DU QUÉBEC 2018

#024-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau
ET RÉSOLU que le taux de taxe pour les services de la Sûreté du Québec soit fixé à .088/100 \$ (150 050,00 \$) d'évaluation pour l'année 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(10) TAUX DE TAXE SPÉCIALE 2018 – RÈGLEMENT# 006-2002 (Fieldville)

#025-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR la conseillère Maureen Rice
ET RÉSOLU que le taux de taxe spéciale pour les dépenses reliées au règlement #006-2002 soit fixé à .011/100 \$ (18 970,00 \$) d'évaluation pour l'année 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(11) TAXE SECTORIELLE 2018 – RÈGLEMENT 005-2014 – DE LA RIVE

#026-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
ET RÉSOLU que la taxe sectorielle pour le règlement d'emprunt No 005-2014 portant sur le .
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(12) TAUX DE TAXE CAMION D'INCENDIE RÈGLEMENT 002-2012

#027-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ET RÉSOLU que le taux de taxe pour le camion d'incendie soit fixé à .014/100 \$ (23 112 \$) d'évaluation pour l'année 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



#028-01-2018

No de résolution
ou annotation

(13) TAUX DE TAXE CAMION DIX ROUES 2015

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ET RÉSOLU que le taux de taxe pour le camion dix roues 2015 soit fixé à .032/100 \$ (53 934 \$) d'évaluation pour l'année 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(14) TAUX DE TAXE CAMION DIX ROUES 2017

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
ET RÉSOLU que le taux de taxe pour le camion dix roues 2017 soit fixé à .025/100 \$ (43 085 \$) d'évaluation pour l'année 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(15) TAXE SPÉCIALE BACS DÉCHETS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Roch Courville
ET RÉSOLU que la taxe spéciale pour compenser l'achat des bacs à déchets (voir résolution 105-05-2017) est fixée à 35 \$ par ménage en 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(16) TAUX D'INTÉRÊT SUR ARRÉRAGES POUR L'ANNÉE 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ET RÉSOLU que le taux d'intérêt sur arrérages soit fixé à 15 % annuel ou 1,25 % mensuel pour l'année financière 2018.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

17) INDEXATION DES SALAIRES 2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ET RÉSOLU que les salaires du personnel municipaux ainsi qu'une partie du salaire des membres du Conseil soient augmenté de 2 % pour l'année 2018;
QUE les salaires des pompiers soient de plus ajusté de 9%.
ABSTENTION : Conseiller Roch Courville (conflit d'intérêt)
ADOPTÉE

(18) ADOPTION DU BUDGET 2018

CONSIDÉRANT les dispositions contenues aux articles 954 et suivants du Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Low prévoit des dépenses équivalentes aux recettes, le tout réparti comme suit:

RECETTES:	
Taxes et compensations	1 614 698,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	14 104,00 \$
Autres recettes de sources locales	62 770,00 \$
Transferts	456 834,00 \$
Affectation du surplus	48 782,00 \$
TOTAL RECETTES & AFFECTATION	2 197 188,00 \$
DÉPENSES:	
Administration générale	450 328,00 \$
Sécurité publique	332 603,00 \$
Transport	681 230,00 \$



No de résolution
ou annotation

Hygiène du milieu	335 890,00 \$
Urbanisme et développement	91 613,00 \$
Loisirs et culture	89 173,00 \$
Frais de financement/dette	216 351,00 \$
TOTAL DÉPENSES & AFFECTATIONS	2 197 188,00 \$

#033-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Joanne Mayer
APPUYÉ PAR le conseiller Ghyslain Robert
ET RÉSOLU QUE le budget 2018 soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(19) PUBLICATION DU BUDGET 2018

#034-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Roch Courville
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau
ET RÉSOLU qu'un résumé du budget 2018 soit publié dans le Low Down ainsi que dans la Gatineau et affiché aux endroits habituels.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(20) FERMETURE

#035-01-2018

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Luc Thivierge
APPUYÉ PAR la conseillère Lucie Cousineau
ET RÉSOLU que la réunion soit levée à 21H08
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Carole Robert, Mairesse

Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Mme Emurowski en malade

« Je, Carole Robert, Mairesse, atteste que la signature du présent
procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens
de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec »